

Nos tarifs FIX naturstrom home

basse tension sans enregistrement de la puissance

FIX 1 naturstrom

Avec FIX 1 naturstrom, vous profitez toujours d'une électricité verte au tarif le plus avantageux.

- prix fixe
- contrat de 1 an
- 100% verte
- de source hydraulique

mono		
énergie	0,05279 €/kWh	
double 1)		
énergie jour	0,05539 €/kWh	
énergie nuit	0,04309 €/kWh	
prime mensuelle		
home	4 €	
home Connect 2)	1,5 €	
signature	début du contrat	fin du contrat
janvier 2021	1 février 2021	31 janvier 2022

1) Période de jour: 6h00 à 22h00, période de nuit: 22h00 à 6h00
2) Tarifs home Connect : la remise Connect de -2,5€ par mois déjà déduite de la prime mensuelle.

FIX 3 naturstrom

Avec FIX 3 naturstrom, vous profitez toujours d'une électricité verte au tarif le plus avantageux.

- prix fixe
- contrat de 1 an
- 100% verte
- de source hydraulique

monos		
énergie	0,06129 €/kWh	
double 1)		
énergie jour	0,06389 €/kWh	
énergie nuit	0,05159 €/kWh	
prime mensuelle		
home	4 €	
home Connect 2)	1,5 €	
signature	début du contrat	fin du contrat
janvier 2021	1 février 2021	31 janvier 2024

1) Période de jour: 6h00 à 22h00, période de nuit: 22h00 à 6h00
2) Tarifs home Connect : la remise Connect de -2,5€ par mois déjà déduite de la prime mensuelle.



+



=



Nos remises sur la prime mensuelle

Facture Paperless:	-0,5 €	si vous souhaitez recevoir vos factures par e-mail uniquement
Domiciliation SEPA:	-1 €	si vous choisissez une domiciliation bancaire SEPA de vos factures. Avec une domiciliation, votre compte bancaire sera débité automatiquement des montants dus.
Remise Connect:	-2,5 €	1 euro supplémentaire, si vous optez pour la remise Connect, une combinaison des remises domiciliation et paperless.

Les tarifs ci-dessus sont applicables pour les clients résidentiels basse tension avec une intensité par phase inférieure ou égale à 50 A.

Les tarifs s'entendent hors :

- TVA 8% ;
- frais d'utilisation réseau ;
- redevances et taxes.

Ces tarifs sont valables dans tous les réseaux sauf Steinfort, Diekirch et Ettelbruck.

Frais, redevances et taxes

Frais d'utilisation du réseau basse tension

Les frais d'utilisation du réseau incluent les coûts de transport et de distribution de l'électricité depuis les sites de distribution jusqu'au client final et ont été fixés par le gestionnaire de réseau pour l'année 2021 à 0.0502 €/kWh. Les frais d'utilisation du réseau et la redevance mensuelle fixe pour l'accès réseau sont acceptés par un règlement ILR.

Redevance mensuelle fixe pour l'accès réseau

La redevance mensuelle fixe pour l'accès varie en fonction de l'intensité par phase et couvre :

- les frais de gestion et administratifs ainsi que la réservation d'une puissance ou d'injection
- les frais en relation avec l'activité de comptage dont font notamment partie l'acquisition et la mise à disposition des données de comptage, la gestion informatique et la facturation.

Elle varie en fonction de l'intensité par phase. La redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau fait partie des tarifs des services accessoires à l'utilisation du réseau à soumettre pour approbation à l'ILR.

Pour les utilisateurs du réseau basse tension :

Redevance applicable pour

- un point de fourniture seul
- un point de production seul

en cas de plusieurs points de fourniture/production, cette redevance est applicable pour le point de fourniture/production avec l'intensité par phase la plus élevée

Intensité par phase (A)	
40 A	11,70 €/mois
50 A	13,33 €/mois

Redevance applicable pour

- plusieurs points de fourniture/production

Dans ce cas, cette redevance est applicable pour les points supplémentaires

Intensité par phase (A)	
40 A	519 €/mois
50 A	519 €/mois

Fonds de compensation

Cette contribution fixée par un règlement ILR sert à subventionner les projets de production d'énergie électrique à partir de sources d'énergie renouvelables ou de la cogénération.

Cat A <= 25.000 kWh par an	3,63 ct €/kWh
Cat B > 25.000 kWh par an	1,09 ct €/kWh

Taxe sur la consommation de l'énergie électrique

La taxe est prélevée pour le compte de l'Etat. Elle est calculée en fonction de la consommation et son taux est fixé par la loi sur le budget de l'Etat.

Cat A <= 25.000 kWh par an	0,10 ct €/kWh
Cat B > 25.000 kWh par an	0,05 ct €/kWh
Cat C	0,01 ct €/kWh